

Propriétaire / Gestionnaire : Mairie de Giuncaggio

Code ROE : ROE40798/40800

Commune rive droite : Piedicorte di Gaggio

Commune rive gauche : Giuncaggio

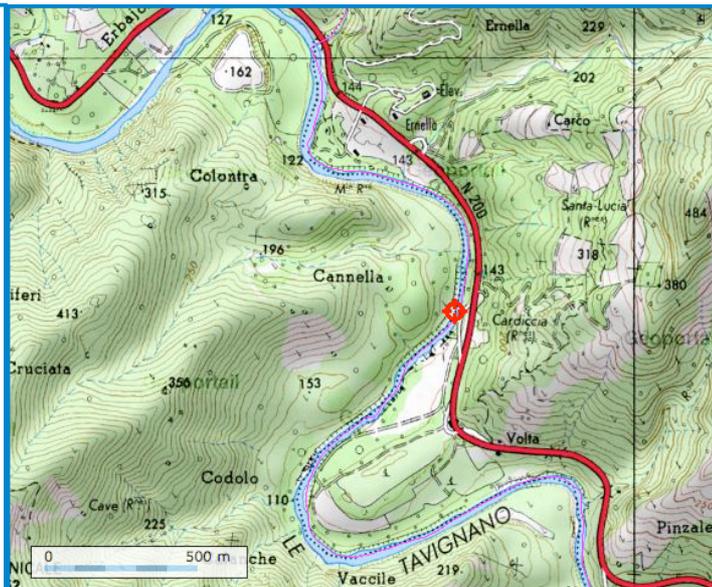
Usage(s) : Hydroélectricité

Dénivelé : 11,5 mètres

Entretien : Bon état général

Équipement : Passe à bassins successifs en rive gauche

Débit d'expertise : 1,39 m³/s (station d'Antisanti)
(module = 11,7 m³/s à Antisanti)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 180 132 m

Y = 1 714 553 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil

Barrage équipé de clapets mobiles verticaux et lisses. Sur la berge en rive droite se trouve une passe à canoë. Le local des turbines ainsi que la prise d'eau sont situés en rive gauche. Le barrage est équipé d'une passe à bassins successifs également située en rive gauche. Le jour de l'expertise, l'écoulement du Tavignano s'effectuait par surverse sur les clapets mobiles, par les passes à canoë et à poissons ainsi que par la restitution des turbines.

Diagnostic de franchissabilité

Les anguilles qui se présentent au pied de cet obstacle n'ont pas de possibilités de passage au niveau du parement aval (clapets verticaux, hauteur de chute importante) et ce, quelles que soient les conditions hydroclimatiques.

Les seules voies potentielles de passage se trouvent en rive droite d'une part *via* la passe à canoë (les écoulements importants et la grande distance à parcourir au sein de cette dernière y limitent cependant très fortement le franchissement) et d'autre part, *via* la passe à bassins en rive gauche. Ce dernier dispositif n'est toutefois pas adapté à l'Anguille. En effet, le grand nombre de bassins ainsi que les vitesses de courant qui s'y trouvent tendent à créer une sélection importante au sein de la population migrante.

Ainsi, l'accès au bief amont est considéré difficile en conditions de basses eaux comme de hautes eaux. La note attribuée à cet obstacle est par conséquent 3/5. La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.